

# DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance du 28 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Michel FAIVRE, Maire

Membres présents : 11

Convocation du 21 novembre 2016

Affichage le 08 septembre 2016

Présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, COSTE Fabien, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Sylvain, PELLEGRINI Thomas, PILLOD Michel, REINERO Didier, Mmes LOCATELLI Murielle, RACAULT Marielle, ROMANZINI Patricia.

Absent : Mr MINARY Florent

Excusés : Mr TONETTI Romain, Mme BROSSARD Corinne,

Mme Patricia ROMANZINI est élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- *Eau – Loi « NOTRé » - (Christian)*
- *Bellerive – schéma eau potable*
- *Déneigement*
- *Point sur la fusion Communautés de Communes.*
- *Validation classement voiries*
- *Projet d'extension Groupement Scolaire*

### QUESTIONS DIVERSES

.....

Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 05 septembre 2016 est adopté à l'unanimité. Mme Brossard absente a donné pouvoir à Mr Michel FAIVRE pour la représenter et voter en son nom.

#### 1/ Loi NOTRé -

Le Maire donne la parole à Mr COSTE Christian qui rappelle à l'assemblée les décisions relatives à la loi NOTRé. L'arrêté N°25-2016-10-28-001 du 28 octobre 2016 portant sur la création d'une communauté de communes par fusion de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs et de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs a été transmis en mairie le 03 novembre 2016.

Il fait état de la nouvelle appellation de la future Communauté de Communes sous le nom de :

« Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs » regroupant ainsi 32 communes. Le siège se trouvera 2 rue de la Seigne aux Hopitaux-Vieux.

Un amendement a été déposé dénonçant le projet de périmètre lié à la fusion mais jugé irrecevable par le Préfet. Une requête auprès du Tribunal Administratif est en cours actuellement, remettant en cause la décision de fusion des deux communautés de communes.

L'arrêté N°25-2016-10-28-001 du 28 octobre 2016 est consultable en mairie.

Mr COSTE informe l'assemblée également qu'il a participé à une réunion concernant les projets de restructuration des unités de gestion de l'eau dans le cadre de la loi NOTRé, préconisant une réduction conséquente des unités de gestion de l'eau potable. Le Département ne compterait plus qu'une trentaine d'unités de gestion (U.E) contre 300 U.E en place actuellement en s'orientant vers une seule unité de gestion par Communauté de Communes.

## **2/ BELLERIE – EAU POTABLE**

Mr le Maire expose au conseil municipal que la pose de deux compteurs supplémentaires a été effectuée par la SARL QUERRY sur le réseau d'eau potable des résidences BELLERIVE au bout du lac.

Un compteur est destiné aux appartements du bâtiment Bellerive et l'autre aux 5 chalets et au bâtiment LAFFLY/SHCARDER, permettant ainsi de valoriser la consommation exacte de l'ensemble des propriétaires. Le compteur général en amont toujours en fonctionnement sur la commune de Montperreux regroupe la consommation des deux nouveaux compteurs et celle de Mr POZZO DI BORGO branché sur le réseau également.

La facturation de consommation d'eau sera établie par la Commune de Oye-et-Pallet pour chaque propriétaire de compteur (Mr POZZO DI BORGO, les Résidences BELLERIVE et le bâtiment SCHRADER) après relevé du compteur général sur Montperreux au tarif en vigueur de la Commune.

## **3/ DENEIGEMENT 2016-2017 – GAEC DU PERREUX**

Le Maire fait part de l'offre reçue, pour les travaux de déneigement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de confier la mission pour la saison 2016-2017 à :

### **Gaec du Perreux - (Mr Rigolot Christophe)**

Pour 85 € HT de l'heure, Mr RIGOLOTT a été retenu pour assurer le déneigement de la copropriété Bellerive, le chemin menant à la maison de M. BULLY, le parking « Vue du Lac » et la station de pompage située à la passerelle du lac.

## **4/ POINT SUR LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet reçu le 23/11/2016 portant sur la désignation des conseillers communautaires. Il précise que, dans le cadre de la fusion des deux communautés de Communes, bien que le nombre de conseillers ne change pas, des nouvelles dispositions stipulent que les 2 conseillers communautaires sortants (Michel FAIVRE et Murielle LOCATELLI) ne seront pas maintenus. Deux nouveaux conseillers devront être désignés dans l'ordre du tableau à savoir le Maire et ensuite le 1<sup>er</sup> adjoint (COSTE Christian).

## **5/ VALIDATION – CLASSEMENT VOIRIES**

Mr le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2018, il est nécessaire de procéder au recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Après consultation des modifications apportées au classement de voiries, le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau recensement réalisé et charge le Maire de signer tout acte s'y rapportant.

## **6/ PROJET GROUPEMENT SCOLAIRE**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet d'extension du Groupement Scolaire est en cours et donne la parole à Mr Fabien COSTE, délégué de la commission école qui fait état de l'avancement du projet. Il n'est pour l'instant qu'en phase d'étude de faisabilité, proposant plusieurs scénarios pour lesquels les 4 communes seront amenées à se prononcer sur le plus probable et ainsi évaluer un coût approximatif des travaux.

La réflexion se pose toujours sur l'emplacement idéal de l'agrandissement. Le 1<sup>er</sup> adjoint propose qu'une étude soit réalisée sur l'éventualité de l'utilisation de la cure à cet effet. Mr Fabien COSTE se chargera de transmettre cette hypothèse au bureau d'études chargé du dossier.

## **7/ LOCATION FONTAINES – TAXE PATURAGE**

### **Location des pâturages et fermages :**

Le Conseil Municipal a voté les taxes de pâturages pour l'année 2016 suivant l'arrêté DDT / N° EAR-2015 0922-004 du 09 septembre 2016 fixant le taux de variation des fermages dans la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 à - 0,42 %.

▪ BLONDEAU Christophe	8,46 €
▪ DABERE Denis	10,83 €
▪ CHABRAND Thierry	10,83 €
▪ LOCATELLI Patrick	8,46 €

#### Location des abris / fontaines :

Le Conseil Municipal à la majorité, décide que le prix de la location des fontaines est à annexer sur l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 soit une augmentation de 0.06 % :

- GUINCHARD Jean-Charles, domicilié rue du coin Dessus à Oye et Pallet : 90, 50€
- GAEC DES GRANGES TAVERNIER, domicilié Les Granges Tavernier : 90,50 €
- MINARY Florent, domicilié à Friard : 90,50 €
- Emplacement servant à l'épicerie locale (Mme GUYON) : 8,05 €.

### **8/ REDEVANCE INCITATIVE**

Mr le Maire présente au conseil municipal les différentes factures test de redevances d'enlèvement des ordures ménagères. Sur une période de 6 mois, la Commune devrait déboursier : 842.79 € TTC pour les 3 containers (660 l) de la Commune, et de 623.89 € pour le container (660 l) de la salle des fêtes. La facture afférente à l'école n'étant pas encore réceptionnée.

Le conseil municipal propose de récupérer une partie du coût de la redevance pour la salle des fêtes à l'Association FAMILLES RURALES (prestataire du service périscolaire) à la hauteur de 10/12<sup>ème</sup> du forfait annuel s'appuyant sur le fait que le périscolaire occupe les locaux 10 mois de l'année. La Commune prendra à sa charge les levées supplémentaires occasionnées par la location de la salle des fêtes.

### **9/ RENOVATION CANAL**

Mr le Maire fait part au conseil municipal des orientations possibles d'aménagement du canal.

Il demande à Mr Christian COSTE de développer ses réflexions sur le sujet.

Mr COSTE explique qu'après avoir été convié par la Société de Pêche à une réunion sur le devenir du canal en 2015, il s'est renseigné durant 2016 auprès de la DDT et de la police de l'eau pour une éventuelle remise en service d'une centrale hydroélectrique sur le canal vers l'ancienne scierie.

Il a fait des recherches et lancé un appel à maîtrise d'ouvrage pour étudier la faisabilité du projet. Un bureau d'études devrait être retenu d'ici la fin de l'année pour cette étude de faisabilité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ **Urbanisme**

Mr le Maire présente à l'assemblée le récapitulatif des demandes de travaux et de permis de construire pour l'année 2016. A ce jour, 6 permis de construire ont été accordés sur 7 déposés et 15 déclarations préalables de travaux ont été autorisées sur 17 présentées. Il précise également que 12 demandes de renseignements d'urbanisme ont été traitées.

#### ➤ **Taxe d'aménagement**

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la DDT (A.D.S) l'informant de la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement ou des conditions d'exonérations. La délibération référente à la taxe d'aménagement prise le 16/09/2014 précise qu'elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un POS ou PLU, qu'elle est non révisable et est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017).

Le conseil municipal reporte donc à l'unanimité le changement du taux à la date légale de 2017.

#### ➤ **Prévisions investissement pour 2017**

Mr le Maire présente au conseil municipal quelques travaux à prévoir sur l'année 2017, à savoir des travaux sur le réseau d'eau potable, divers aménagements des bâtiments publics, la continuité du projet d'extension de l'école ainsi que des projets de voirie ou l'acquisition de matériel communal. Il invite également chacun à réfléchir sur ces propositions afin de préparer l'année 2017.

#### ➤ **Dépôt plainte Mr GARCIA**

Mr le Maire explique que Mr Jérôme GARCIA l'a interpellé et s'est rendu en mairie également pour signaler l'excès de vitesse de certains véhicules empruntant la rue de la Forge mettant ainsi en danger les piétons et riverains de cette

rue. Il constate aussi régulièrement la divagation de chiens autour de sa propriété. Mr le Maire a pris note de ses doléances et a rappelé à la population l'arrêté N°04/2014 du 15 avril 2014 relatif à la divagation des chiens. Le conseil municipal a proposé de réfléchir sur la circulation de la rue de la Forge afin de palier à cette situation dangereuse.

➤ **Organisation du repas de Noël pour les anciens du village**

Le repas de Noël des anciens a été fixé au mardi 20 décembre 2016 à la salle de convivialité dès 17h00.

Les inscriptions se feront par retour de coupon réponse comme chaque année, il précisera en outre qu' « un colis sera distribué uniquement aux personnes ne pouvant être présentes au repas pour raison de santé après en avoir fait part au secrétariat de mairie ».

Mr le Maire demande aux élus de bien vouloir participer à cette fête pour en assurer l'accueil et le service.

➤ **USEP – Demande de subvention**

L'USEP a adressé une demande de subvention à la Commune de OYE-ET-PALLET. Le Maire en informe le conseil Municipal qui décide de soumettre la demande au Groupement Scolaire pour un versement de 1000 € à l'association USEP afin de permettre la continuité de la mise en œuvre d'activités sportives au profit de tous les enfants du groupement scolaire

Cette somme prévue au budget primitif sera imputée sur le budget du groupement scolaire 2017.

➤ **Situation sur le domaine forestier**

Mr Christian Coste présente au conseil municipal la situation actuelle de la gestion du bois.

▪ **Travaux sylvicoles :**

3 parcelles sont en cours de travaux cette année 2016, parcelles 11 et 39 par l'ETF Baud et parcelle 24 par l'ONF.

Des remarques sur l'état des chemins et des limites ont été formulées

▪ **Feuillus :**

Une vente de gré à gré limitée à 60 m3

Ainsi Mr Jérôme SALVI seul professionnel de la Commune peut bénéficier de cette vente.

Une vente à NBE (contrat groupé sur l'UT de Labergement), pour 60 m3 également a été contractualisée.

▪ **Affouage:**

Le bois façonné est rangé par lot, les lots sont en cours d'attribution. Le bois sur pied (3 lots) les >30 seront «faits» à la bonne lune ...incessamment

La prochaine réunion de conseil (date retenue 15 décembre 2016), prévoit l'intervention de l'ONF pour le bilan, le plan d'aménagement, état d'assiette sur le domaine de la commune.

➤ **Courrier Alexandra ROUSSELET**

Mme Alexandra ROUSSELET, fleuriste en microentreprise, a adressé un courrier au conseil municipal concernant l'éventuelle utilisation de l'ancien abribus sur la place du Souvenir. Elle souhaiterait installer un petit commerce de fleurs à cet endroit, permettant ainsi de dynamiser le centre du village. Le conseil municipal après en avoir délibéré suggère de rencontrer Mme ROUSSELET sur place afin d'évoquer et comprendre son projet.

➤ **P.L.U – retour du CAUE sur un projet d'aménagement du centre du village**

Le Maire présente aux élus la réflexion mise en œuvre avec le C.A.U.E dans le cadre du P.L.U concernant l'aménagement du cœur du village. Plusieurs scénarios sont proposés et soumis aux remarques de l'assemblée. Pour l'instant, encore en cours d'élaboration, ce projet n'est qu'une maquette à reconsidérer. Le Maire explique qu'une réunion publique sera prévue courant 2017 pour information.

La séance est levée à 23h00

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre*

Le Maire,  
Michel FAIVRE

